

Adhérer à la Cfdt



POURQUOI ADHERER?

Etre adhérent à la CFDT permet :

- De bénéficier d'une information, d'un soutien individuel tant sur le plan professionnel, personnel que juridique.
- D'être informé sur vos droits, sur l'actualité sociale de l'entreprise.

Etre adhérent à la CDFT permet d'être acteur de la vie CFDT :

- En participant, si vous le souhaitez, aux débats et aux actions proposées par la Team CFDT.
- En représentant la CFDT au sein d'AREA ou en étant candidat aux élections représentatives du personnel.

Avoir la parole, participer et agir collectivement,

c'est le choix d'un syndicat proche des salariés.

Être informé, conseillé, défendu,

c'est le choix d'un syndicat utile aux salariés.

Privilégier le dialogue, la négociation, le résultat,

c'est le choix d'un syndicat efficace.

Lutter pour l'emploi, le pouvoir d'achat et de meilleures conditions de vie et de travail,

c'est le choix d'un syndicalisme ambitieux pour tous qui profite à chacun.

La CFDT est le syndicat où l'adhérent a des droits. Le droit d'être écouté, respecté, informé, défendu gratuitement en cas de problème.

UN CHOIX ÉVIDENT

La CFDT est le premier syndicat en France avec 850 000 adhérents. Le réseau CFDT est un point d'appui pour vous aider à résoudre les problèmes hors du cadre strictement professionnel. Grâce à ses contacts, la CFDT peut répondre à vos questions : logement, transport, mobilité professionnelle.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'ETRE TOUJOURS PLUS NOMBREUX A LA CFDT ?

En rejoignant la CFDT, les adhérents contribuent à la renforcer.

C'est grâce aux adhérents que la CFDT peut s'exprimer au nom des salariés quelles que soient leur profession, leur situation.

Plus les adhérents sont nombreux, plus la CFDT est représentative de l'ensemble des salariés.

Plus les adhérents sont nombreux, plus la CFDT sera entendue et légitime face à la Direction.

NOS SERVICES A NOS ADHERENTS

Pour aller plus loin dans le soutien à ses adhérents, la CFDT s'est dotée d'une Caisse nationale d'action syndicale (Cnas). Financée par une partie des cotisations syndicales, elle se mobilise pour soutenir ses adhérents au quotidien et en cas de coup dur.

Réponses à la carte : le service d'accueil téléphonique

Ce service d'accueil téléphonique est réservé aux adhérents CFDT pour poser toutes leurs questions liées au travail, à la vie professionnelle ou personnelle.

Le soutien juridique

Grâce à ce service, l'adhérent CFDT a l'assurance de ne plus être seul face à son employeur. Ce service est proposé par la CNAS (Caisse nationale d'action syndicale), qui est financée par une partie des cotisations syndicales versées à la CFDT.

D'autres services sont proposés aux adhérents CFDT.

LA COTISATION SYNDICALE

La cotisation CFDT est fixée à **0.75** % du salaire net de l'année précédente. Par exemple : un salaire net annuel de 15 000 € représente une cotisation mensuelle de 9.37 €.

Elle ouvre droit à une réduction ou un crédit d'impôt, pour les personnes non-imposables, correspondant à 66 % de la cotisation versée (une cotisation de 100 € vous revient à 34 €). Le crédit d'impôt était une revendication portée par la CFDT.

Un adhérent qui décide de stopper son adhésion peut le faire quand il le souhaite, sans difficulté. Il suffit de nous en informer simplement par mail ou par courrier.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour :

- nous faire part de vos éventuelles remarques,
- avoir des d'informations, des exemples de soutien,
- vous aidez dans vos projets personnels.

Nous sommes à votre écoute. Rejoignez la Team Cfdt



Syndicat Autoroutes et Ouvrages Routiers © : 06 11 45 02 62 @ : cfdtarea@gmail.com

Cfdt.fr

Pour tous renseignements ou compléments d'information, n'hésitez pas à contacter :